

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

Prix du bien	Honoraires (TTC)
Forfait Garage	2 500 €
En dessous de 100 000 €	
Forfait	6 000 €
De 100 000 € à 160 000 €	5,5 %
Avec un minimum de	8 000€
De 160 001 € à 200 000 €	5 %
Avec un minimum de	9 000 €
De 200 001 € à 350 000 €	4,5%
Avec un minimum de	12 000 €
Au-delà de 350 000€	4%
Avec un minimum de	16 000€

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALLUR » du 24 mars 2014 : « ... » le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier) »

Le Cabinet F.E.I. a décidé d'appliquer des honoraires inférieurs aux honoraires maximum imposé par la loi ALUR, à savoir de 8€/m² en zone non tendue et 10€/m² en zone tendue et pratique ses honoraires en fonction de la zone géographique et de la superficie du logement loué.

HONORAIRES (TTC) appliqués au Bailleur et au Locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail selon superficie	Zones NON tendues	Zones tendues
0>39m ²	8 € / m ²	10 € / m ²
40>79m ²	6 € / m ²	8 € / m ²
>80m ²	4 € / m ²	6 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 € / m ²	

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %

HONORAIRES GESTION

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Formule Topaze : 7%	<ul style="list-style-type: none">-Perception des loyers et charges, puis virement sur votre compte à J+3-Révision annuelle du loyer, régularisation des charges-Règlement des charges de copropriété-Gestion des interventions de dépannages et de travaux-Aide à votre déclaration de revenus fonciers-Un accès extranet pour le propriétaire et le locataire
Formule Diamant : 9,5%	<ul style="list-style-type: none">-Formule TOPAZE-Garantie des Loyers Impayés et frais de contentieux jusqu'à 100 000€-Garantie Dégradation immobilières jusqu'à 10 000€-Protection Juridique jusqu'à 15 000€-Validation des dossiers en 24h-En cas d'impayé, indemnisation des 2 premiers mois de loyers, au cours du 2^{ème} mois d'impayé